





## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Politique et coordination .....</b>   | <b>1</b>  |
| <b>2. Application du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS).....</b> | <b>3</b>  |
| Plans d'action nationaux (PAN).....   | 3         |
| Eaux usées municipales.....   | 5         |
| Déchets solides et détritux sur le littoral .....   | 5         |
| Pollution industrielle.....   | 6         |
| Destruction d'habitats .....  | 6         |
| Rapports.....   | 7         |
| Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS .....                                  | 7         |
| <b>3. Évaluation de la pollution .....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>4. Système d'information.....</b>  | <b>12</b> |
| <b>5. Activités relatives à l'application du Protocole "immersions" .....</b>                     | <b>12</b> |
| <b>6. Activités liées à l'application du Protocole "déchets dangereux" .....</b>                  | <b>13</b> |



## 1. Politique et coordination

Au titre des questions concernant le **personnel**, M. Michail Angelidis a rejoint le programme MED POL le 10 janvier 2008 pour y occuper le poste d'Administrateur de programme chargé des activités de surveillance continue.

En plus de la **coopération** instaurée de longue date avec l'OMS pour les activités relatives aux aspects sanitaires du PAS et du Protocole "tellurique", au respect et à l'application effective de la législation, les travaux se sont poursuivis en coopération étroite avec le MEL/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques, par le biais de la formation, de l'interétalonnage, de visites scientifiques, de l'achat de matériel et de conseils spécialisés en matière de surveillance continue.

La coopération qui existait depuis des années avec le bureau du CIS-ONUDI à Trieste sur l'IETMP a été malheureusement interrompue en raison d'un changement de politique de la nouvelle administration de cette instance. Le MED POL est présentement en contact avec le gouvernement italien et la CE en vue de rechercher des partenariats et un appui nouveaux.

La coopération et les échanges d'informations se sont intensifiés avec les secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention de Londres/Protocole de Londres. Un accord de coopération a été signé avec la Convention de Bâle et des activités conjointes ont été amorcées avec les Centres régionaux de cette Convention sis à Bratislava et au Caire dans le domaine des déchets dangereux. Des échanges se sont également instaurés avec les systèmes de rapports respectifs en vue d'harmoniser et de simplifier les obligations nationales à ce sujet. Des données et des informations ont été échangées avec le Secrétariat de la Convention de Londres /Protocole de Londres sur les permis et pratiques d'immersion. Par ailleurs, une session conjointe a été organisée du 20 au 23 mai 2009 à Rome pour promouvoir l'application des Protocoles de Londres et de Barcelone sur les immersions en Méditerranée.

S'agissant de la coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) du PAM, le MED POL a renforcé sa coopération avec l'INFO/RAC pour la préparation de l'Infosystème MED POL (voir ci-dessous). Il a été signé entre le MED POL et le CAR/PP un mémorandum d'accord qui expose à grands traits les activités communes à exécuter lors de l'exercice biennal 2010-2011. Ces activités portent sur la gestion des déchets dangereux, des substances nocives, et sur la promotion des technologies propres dans la région. Des contacts étroits ont aussi été maintenus avec le Plan Bleu pour l'élaboration d'indicateurs au titre du suivi de l'application de l'Initiative Horizon 2020 de l'UE, en coopération avec l'AEE. Dans le cadre des travaux menés par le MED POL au nom du PAM sur l'application de l'approche écosystémique (voir ci-dessous)), des activités conjointes ont été réalisées avec tous les CAR pour déterminer le rôle éventuel de chaque Centre et les implications des programmes de travail respectifs qui sont escomptées de l'application de l'approche à l'avenir. Ainsi une feuille de route pour l'application progressive de l'approche écosystémique a-t-elle été établie et adoptées par les Parties. À cet égard, une ample coopération s'est instaurée avec le CAR/ASP en vue de préparer les évaluations requises par la feuille de route.

La coopération s'est poursuivie avec les accords sous-régionaux, avec l'Initiative Adriatique-Ionienne en mettant à la disposition des pays riverains de ces deux mers l'expérience du MED POL et les résultats des activités menées dans leurs régions.

Le MED POL est devenu officiellement membre de MOON (Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle) dans le cadre d'un accord de coopération qui facilite l'échange de données et d'informations et la synergie pour certains projets.

L'application de l'accord conclu avec l'Université d'Alessandria (Italie) pour promouvoir le recours aux biomarqueurs et assurer une bonne qualité des données relatives à la surveillance des effets biologiques s'est poursuivie avec succès par l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage. Dans ce même domaine, le MED POL suit les travaux du groupe de travail CIEM sur les effets biologiques des contaminants et compte amorcer des activités communes avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM en vue d'harmoniser les techniques.

Des contacts étroits ont été maintenus avec le bureau de la DEPI et le Programme des mers régionales du PNUE à Nairobi, pour les orientations et la coordination générales.

Avec l'adoption de la nouvelle directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de l'Union européenne (directive 2008/56/CE du 17 juin 2008), le MED POL a été activement associé à la promotion des intérêts méditerranéens en harmonie avec les objectifs et les principes de l'UE. À cette fin, le MED POL participe au processus d'élaboration des descripteurs de bon état écologique que tous les États membres de l'UE seront tenus d'utiliser dans le cadre de la DCSMM, sous la coordination du Programme opérationnel commun (POC). Le MED POL a également pris part au groupe de travail chargé de développer des méthodes de surveillance des contaminants dans les biotes et les sédiments au titre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'UE, et à l'Activité de surveillance des produits chimiques de l'UE afin d'élaborer des méthodes et pratiques harmonisées d'évaluation de l'état du milieu marin dans les mers européennes. Par sa participation à l'établissement de méthodes et pratiques de surveillance marine dans le cadre de l'UE, le MED POL vise à s'assurer que la nouvelle législation pertinente de l'UE: 1) cadre avec les objectifs généraux et spécifique ainsi que les principes du MED POL et du PAM (en particulier le PAS et le processus qui a été engagé pour l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines) ; et 2) pourrait canaliser dans la région un concours technique et financier pour la réalisation par les pays (non membres de l'UE y compris) des objectifs généraux et spécifiques communs. Dans ce contexte, les États membres méditerranéens de l'UE souhaiteront peut-être proposer à l'UE d'utiliser l'outil opérationnel de l'application de la DCSMM dans l'ensemble de la région méditerranéenne en associant ainsi à l'initiative pays membres et non membres de l'UE.

Le MED POL a coopéré de manière étroite avec la CE à la formulation de l'**Initiative Horizon 2020** qui a été adoptée par les Ministres européens en décembre 2006 au Caire. L'Initiative a pris pleinement en compte les progrès accomplis par le MED POL dans la mise en œuvre du PAS et des PAN. Plus concrètement, dans le volet "réduction de la pollution" de l'Initiative, les projets définis par la CE et ses partenaires reposaient pour la plupart sur les priorités recensées par les pays dans leurs Bilans diagnostiques nationaux MED POL et sur les investissements figurant dans leurs plans d'action nationaux (PAN). La Banque européenne d'investissement a déjà retenu 44 projets bancables, qui sont désormais à l'étude pour financement. L'initiative Horizon 2020 et les PAN contribueront de concert à l'objectif commun d'une réduction substantielle de la pollution d'origine terrestre.

Dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020, la coopération a également été renforcée avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le domaine de l'identification, du suivi et de l'évaluation d'indicateurs appropriés. Plusieurs réunions se sont tenues pour examiner les travaux réalisés par le MED POL et l'Agence sur les indicateurs et la disponibilité de données afin de définir une approche et une stratégie pour les activités de suivi et d'évaluation que l'Initiative Horizon 2020 nécessitera. Au même titre, le MED POL a participé à toutes les réunions organisées par le groupe

EMMA sur la surveillance et l'évaluation marines européennes, de concert avec toutes les conventions marines européennes, et il a participé au Task Group 1 sur la comparaison des indicateurs coordonné par l'AEE.

À l'initiative de la Commission européenne, un contrat a été conclu par la CE avec une société de conseil internationale afin d'analyser les travaux et les acquis du système du PAM (Unité MED, MED POL et CAR) et de faciliter et renforcer la participation du PAM à l'Initiative Horizon 2020 et accroître ainsi sa contribution à sa mise en œuvre. Plusieurs visites de l'équipe de consultants auront lieu aux CAR et aux Points focaux et le chef de l'équipe passera plusieurs mois à Athènes pour recueillir des informations de première main et avoir des échanges de vues.

L'une des innovations apportées par la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE consiste en l'application de l'**approche écosystémique** à la gestion des activités humaines. L'initiative a été retenue par le MED POL dans le cadre de sa Phase IV et elle est présentement appliquée par l'ensemble du système du PAM. À cette fin, la Commission européenne a financé un projet que le PAM est appelé à exécuter pour contribuer à l'application progressive dans la région de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines. Le MED POL a participé à la Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique (Athènes, juillet 2008), lors de laquelle ont été décidées les prochaines étapes de l'application de la feuille de route. Le MED POL, en coopération avec le CAR/ASP, a finalisé une Table des matières annotée du document d'évaluation qui doit être établi dans chacune des quatre sous-régions de la Méditerranée et il a rédigé le mandat des experts internationaux, régionaux et nationaux chargés d'aider à la rédaction de ce document.

Un projet d'**Infosystème MED POL** a été établi en collaboration avec l'INFO/RAC et est actuellement à l'essai. Il est prévu qu'il sera pleinement opérationnel à la fin de 2009.

Dans le cadre du nouveau **Partenariat stratégique FEM**, le MED POL n'a été en mesure d'exécuter aucune des activités programmées en raison du retard intervenu dans le lancement du Projet. Il est prévu que les activités commenceront à la mi-2009.

## **2. Application du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)**

### **Plans d'action nationaux (PAN)**

Peu de temps après l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique" le 8 juin 2008 et comme suite donnée aux résultats des réunions de Durrës et de Barcelone sur la mise en œuvre à long terme des PAN visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la région, une réunion sur la mise en œuvre des PAN et la formulation de programmes/plans régionaux contenant les mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" s'est tenue à Aix-en-Provence (France) les 27 et 28 novembre 2008. La réunion avait pour principal objet d'assurer le suivi et l'application de la Décision IG 17/8 des Parties contractantes adoptée à leur réunion d'Almeria en 2008 sur l'application à long terme des PAN. Les Points focaux du MED POL étaient invités à examiner les questions suivantes:

- Identification de substances prioritaires;
- Diverses options pour la définition d'un mécanisme de différenciation applicable à la réduction de la pollution; et

- Propositions pour l'élaboration de programmes/plans d'action contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants.

Le document UNEP(DEPI)/MED WG.328/4 comprend le rapport et les conclusions de la réunion. Le Secrétariat considère que ses délibérations constituent une étape déterminante dans l'application efficace à long terme des mesures de réduction de la pollution.

Un financement durable est, à l'évidence, la question la plus cruciale du processus de mise en œuvre des PAN. Conscient de ce fait, le Secrétariat a travaillé activement avec la CE dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 de réduction de la pollution de la Méditerranée, et dans celui du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

Selon le MED POL, l'Initiative Horizon constitue une plateforme dynamique pour la mise en œuvre des PAN. Le MED POL a coopéré étroitement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du sous-groupe sur la réduction de la pollution créé pour financer les actions prioritaires décrites dans les PAN de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte de la Syrie, du Liban et d'Israël. D'autres pays méditerranéens pourraient recevoir un appui pour la mise en œuvre de leurs PAN respectifs par le biais de différents instruments financiers européens. Le sous-groupe a sélectionné 44 projets bancables à envisager pour exécution. La BEI a récemment mis en place un Programme d'assistance technique pour l'établissement des portefeuilles de financement de projets potentiels retenus sur la base de la première liste. Le responsable du Programme a déjà contacté le personnel du MED POL en vue d'une coordination complète du travail.

En outre, le MED POL a contribué dans une large mesure au développement du Partenariat stratégique (PS) entre le PAM, le FEM et la Banque mondiale. Le PS a deux composantes, la première relative aux réformes politiques régionales, au renforcement des capacités dans les domaines de la gestion industrielle sectorielle, à la gestion et l'élimination des PCB, à la GIZC, à la gestion des ressources côtières en eau, à la création d'un mécanisme/plateforme régional de financement, et enfin à une stratégie d'information et de réplication. La composante représente une enveloppe d'environ trente millions de dollars E.U., y compris les contributions du FEM et du MED POL/PAM et le cofinancement par les Parties, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et les gouvernements espagnol et italien. La seconde composante consiste en la création d'un Fonds d'investissement, géré par la Banque mondiale, pour l'exécution des actions prioritaires énoncées dans les PAN. Il est prévu que le Partenariat sera pleinement opérationnel à la mi-2009.

Le travail de la mise en place d'un mécanisme de transfert de technologies et de savoir-faire pour faciliter la mise en œuvre des PAN s'est poursuivi au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en coopération avec le CAR/PP. À cet égard, les deux partenaires ont organisé deux ateliers en Syrie en février 2008 pour introduire les concepts de production plus propre dans les programmes universitaires et pour promouvoir l'écolabellisation dans l'industrie textile.

Enfin, le MED POL a créé une base de données pour le suivi de l'exécution des projets énumérés dans les PAN, ce qui permettra au Secrétariat et aux Parties contractantes de mieux évaluer et surveiller les réductions de la pollution escomptées et de mieux planifier les activités à venir. Le Secrétariat sera en mesure, à la fin 2009, d'informer les Parties contractantes des tendances relevés dans la réduction de la pollution.



### **Eaux usées municipales**

La préparation des enquêtes sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes en 2003 and 2006, portant sur les villes de plus de 2000 habitants, a été le prélude à l'évaluation des stations d'épuration et de la charge polluante atteignant la mer Méditerranée. Cependant, la charge polluants qui contribue à la dégradation des eaux marines en raison des apports des grands fleuves n'a pas été jusqu'ici prise en compte. C'est pourquoi il a été établi une évaluation des installations d'épuration dans les villes rejetant leurs effluents dans fleuves qui, à leur tour, se jettent dans la mer. Plus concrètement, les villes de plus de 2000 habitants rejetant leurs effluents dans de grands fleuves en Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, France, Grèce, Italie, Espagne, Turquie et au Maroc, ont été évaluées, et un documenta été rédigé (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.4)

Suite à la demande de plusieurs pays pour l'organisation de sessions de formation nationales sur l'utilisation en toute sécurité des eaux usées, la première de ces sessions s'est tenue à Malte du 27 au 29 avril, et une autre en Albanie du 25 au 27 mai. Il est prévu que, d'ici novembre 2009, d'autres pays comme le Liban, la Syrie et le Monténégro organiseront des sessions de formation nationales avec un appui consistant en matériel didactique et de conférence et en assistance financière.

Une réunion de consultation d'experts désignés par les pays sur les eaux de baignade s'est aussi tenue à Athènes les 1er et 2 avril 2009; l'Albanie, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, Israël, le Maroc et la Slovénie y ont présenté des études pilotes sur la méthodologie proposée pour les profils de qualité des eaux de baignade qui font suite aux Lignes directrices convenues sur les critères et normes de qualité des eaux de baignade. Le Monténégro a demandé que soit actualisée sa législation sur les eaux de baignade et, après une étude préliminaire, une brève session de formation sur ce sujet s'est tenue en octobre 2009. La même demande a été formulée par l'Algérie et la session de formation aura lieu en septembre. L'exercice d'interétalonnage concernant la capacité des laboratoires à effectuer des analyses microbiologiques aura lieu à la fin septembre.

Dans le prolongement du stage régional de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales tenu dans le passé, un cours formation national sur le même sujet aura lieu en Turquie, à Ankara, du 29 juin au 2 juillet 2009. Il sera organisé conjointement par le MED POL et le Ministère turc de l'environnement, de concert avec l'Université technique du Moyen-Orient. Il comportera aussi une partie consacrée à l'adaptation à la directive CE concernant les eaux urbaines résiduaires, suite à une demande des autorités turques.

### **Déchets solides et détritrus sur le littoral**

Une mise à jour de l'“Évaluation des détritrus en mer dans la région méditerranéenne” a été réalisée au cours du premier semestre 2008, avec le concours de trois ONG, à savoir HELMEPA, Clean Up Greece et le MIO-ECSDE. Le document établi sur cette question comprend l'évaluation de l'ampleur du problème, les principales sources de détritrus en mer Méditerranée, ainsi que des informations sur les régimes juridiques existants, les systèmes institutionnels et programmes régionaux, les politiques, les lacunes et les besoins recensés. L'évaluation méditerranéenne a également été intégrée dans une publication importante que le PNUE a réalisée en 2009 et qui porte sur toutes les mers régionales du monde.

Les conclusions de l'évaluation précitée ont servi à établir un projet de "Stratégie régionale de gestion intégrée des détritrus en mer Méditerranée" (UNEP(DEPI)/MED

WG. 334/Inf.5) qui traite des aspects institutionnels et techniques mis en évidence dans l'évaluation. Le projet de stratégie a fait l'objet d'un plus ample examen lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue à Athènes les 18 et 19 septembre 2008. À cette réunion, le rapport contenant la stratégie a été soigneusement passé en revue et des modifications y ont été apportées en vue d'assurer la viabilité des activités proposées aux niveaux régional et national. La question de la mise en œuvre de la stratégie sera examinée au cours du prochain exercice biennal à l'occasion d'une analyse financière des activités préconisées. Il est proposé de soumettre la Stratégie pour examen par les Parties contractantes à leur réunion de 2011.

### **Pollution industrielle**

En ce qui concerne la pollution industrielle, en 2008-2009 le MED POL a finalisé la base de données (BD) au moyen des données et informations issues des **Bilans de base nationaux (BBN) d'émissions/rejets** pour l'année 2003 et il a lancé un exercice à l'échelle de la région afin de déterminer les changements intervenus entre 2003 et 2008 dans les niveaux d'émissions/rejets d'origine industrielle. L'exercice s'accompagnait d'un forum régional virtuel pour faciliter les interactions et partager les informations entre, d'une part, les expériences nationales et, de l'autre, le Secrétariat. En mai 2009, le MED POL avait reçu des rapports des pays suivants: Algérie, Autorité palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Malte, Maroc, Slovénie et Syrie. Il reste à recevoir les rapports de l'Albanie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Tunisie et de la Turquie. Une évaluation préliminaire reposant sur les rapports reçus indique que les émissions/rejets ont enregistré une forte réduction au cours de la période 2003-2008.

Aux termes de l'article 15 du Protocole "tellurique", les Parties contractantes sont tenues d'adopter des programmes/plans d'action contenant des mesures et calendriers d'application, et ce dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur du Protocole modifié. Par conséquent, la question a été examinée par les Points focaux du MED POL à leur réunion d'Aix-en-Provence en 2008. La réunion est convenue d'établir, pour soumission à la réunion des Parties contractantes de 2009, trois programmes/plans d'action régionaux basés sur les VLE et intégrant un mécanisme de différenciation temporelle, sur les thèmes suivants:

- Réduction de la DBO<sub>5</sub> concernant les eaux urbaines résiduaires;
- Suppression progressive des substances inscrites à l'annexe I du Protocole "tellurique" et à l'annexe A de la Convention de Stockholm, à savoir : aldrine, chlordane, dieldrine, endrine, heptachlore, mirex et toxaphène;
- Suppression progressive du DDT.

Les projets de plans régionaux ont été établis par le MED POL sous les cotes UNEP(DEPI)/MED WG. 333/3, UNEP(DEPI)/MED WG. 333/4, et UNEP(DEPI)/MED WG. 333/5, respectivement. Pour faciliter le processus de négociation des textes proposés, le MED POL a organisé un forum virtuel où les Points focaux pouvaient accéder aux documents et afficher des observations et propositions qui étaient consultables par tous les membres du Forum.

### **Destruction d'habitats**

Dans le prolongement des travaux menés par le Secrétariat lors des années précédentes sur la gestion du **dessalement de l'eau de mer**, lesquels ont conduit à l'élaboration d'une évaluation, à des Lignes directrices et à la décision des Parties contractantes de considérer qu'il s'agit d'activités industrielles assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser le plus

possible les informations disponibles sur les risques environnementaux associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion de ce secteur. Ainsi, le document établi par le MED POL a fait l'objet d'une large distribution et un responsable du MED POL a participé au symposium international sur le dessalement de l'eau de mer organisé par l'Association européenne pour le dessalement (EDS). En outre, et à la demande du Gouvernement de l'Algérie, le MED POL a envoyé en mission dans ce pays un expert régional chargé d'aider les autorités nationales et locales à actualiser les études d'impact sur l'environnement concernant les usines de dessalement planifiées et à déterminer leurs besoins en ressources humaines.

### **Rapports**

Le MED POL a continué à fournir une assistance aux experts des Parties contractantes chargés d'élaborer leurs rapports nationaux sur l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" dans le cadre de l'exercice du PAM sur les rapports. Une évaluation en interne du respect par les Parties contractantes de leurs obligations découlant des dispositions techniques de ces trois Protocoles, fondée sur les rapports pour 2004-2005, a montré que 47 à 63 % des pays n'étaient pas en mesure, jusqu'ici, de produire les données nécessaires sur l'application technique des Protocoles.

Le MED POL a pris une part active à l'exercice du PAM consistant à élaborer les indicateurs d'efficacité requis par l'article 26 de la Convention de Barcelone. Il a été rédigé un document (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.6) qui sera examiné par les Points focaux avant le lancement d'une phase d'essai de ces indicateurs en 2010-2011. Compte tenu de l'importance que revêt la mise en place d'**Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP, ou PRTR en anglais)**, le MED POL a continué à dispenser un concours technique et financier aux pays en vue de faciliter l'exécution de projets pilotes. À ce titre, en coopération avec le CIS-ONUDI, il a finalisé le Projet pilote concernant Izmir (Turquie). Comme ce projet pilote a été un succès, les autorités nationales ont demandé à ce que soit réalisé le projet grandeur nature, lequel devait être lancé en juin 2009.

Par ailleurs, le MED POL a relancé le projet pilote en Syrie et a organisé en février 2009 un atelier national à l'intention de nouveaux partenaires industriels et de l'équipe nationale de Damas. Le suivi du plan d'exécution du projet montre que le processus se déroule selon l'échéancier prévu. Le projet pilote sera finalisé à la fin 2009, préparant ainsi la voie au lancement d'un projet grandeur nature si des ressources sont disponibles.

Au cours de l'exercice biennal, le bureau du CIS-ONUDI à Trieste, principal partenaire du MED POL dans la réalisation des IETMP, a informé le Secrétariat qu'en raison d'un changement interne de ses priorités et programmes, il était contraint d'interrompre une coopération de longue date. Comme le MED POL estime que l'IETMP est un outil essentiel de gestion de la pollution industrielle, il s'emploie actuellement à identifier de nouveaux partenaires et à trouver un appui. Des contacts préliminaires mais prometteurs ont été pris avec le Gouvernement italien et la DG Environnement de la CE.

### **Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS**

En ce qui concerne les **inspections environnementales** et plus concrètement les systèmes d'inspection dans les pays méditerranéens, suite à la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation qui s'est tenue à Athènes les 24 et 25 octobre 2007 (autrement dit à la fin du dernier exercice et qui, de ce fait, n'est pas

mentionnée dans les rapports d'avancement précédents), une nouvelle réunion du Réseau doit avoir lieu à la fin novembre 2009 à Athènes.

Dans l'esprit du stage de formation régional "Former des formateurs" sur les systèmes d'inspection environnementale, organisé dans le passé, un stage national de formation à l'inspection des services de l'eau et des stations d'épuration des eaux usées s'est tenue du 2 au 6 mars 2009 à Tunis; trente inspecteurs ont suivi le stage animé par un expert international. Il est aussi prévu d'organiser un renforcement des capacités en matière d'inspections sanitaires au Monténégro et en Algérie, en septembre et octobre 2009, respectivement.

Étant donné l'importance grandissante des indicateurs dans tous les aspects de la surveillance du respect de la législation environnementale et de l'utilisation qui en est proposée, un jeu d'indicateurs destiné aux inspections environnementales a été mis au point et testé pour l'élaboration des rapports nationaux des pays ci-après: Chypre, Croatie, Égypte, France, Israël, Italie, Liban, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie. Il ressort des résultats que des dispositions particulières devraient être prises pour adapter les indicateurs au système d'inspection spécifique de chaque pays en fonction du domaine couvert par les inspections, de la taille des installations inspectées et de la définition et détermination des cas de non-respect. Lors de la réunion qui est prévue à la fin novembre 2009, les rapports nationaux qui y seront présentés prendront en compte les questions susmentionnées pour l'élaboration des indicateurs convenus.

Il est prévu que le programme de renforcement des capacités qui a été formulé au titre du Projet FEM démarrera à la mi-2009 et portera d'abord sur deux pays en vue d'y identifier les lacunes de leur système d'inspection; il comprendra un atelier d'orientation pratique et une réunion finale d'évaluation et de retour de l'information.

La nouvelle Phase IV du MED POL fait figurer la question des **risques sanitaires dans les établissements touristiques** parmi celles qui doivent être examinées dans la région, alors que le tourisme lui-même est considéré par la Commission méditerranéenne du développement durable comme étant d'une importance extrême pour le développement. Compte tenu du lien existant entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique" et du document d'évaluation concernant les risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région méditerranéenne, qui a été établi à la suite d'une réunion consacrée à cette question au cours du dernier exercice biennal, un projet de document d'orientation a été préparé. Il fournit des informations sur les mesures à prendre pour réduire au minimum les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques, et il fera l'objet d'une élaboration plus poussée de manière à constituer des lignes directrices de contenu pratique à l'intention tant des propriétaires d'établissements touristiques que des touristes eux-mêmes (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 7).

### **3. Évaluation de la pollution**

**Des accords sur la définition de programmes nationaux de surveillance continue ainsi que des accords d'aide financière ont été signés avec l'Égypte (2008), le Monténégro (2008) (un nouveau programme national de surveillance y a été instauré), le Maroc (2009) et la Tunisie (2008).**

Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue sans aide financière ont été signés avec la Slovénie (2008 et 2009).

Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue et d'aide financière dispensée par le MED POL sont encore en négociation avec la Croatie, le Liban, la Libye, la Syrie et la Turquie. Les accords seront finalisés et signés dans le courant 2009.

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL a reçu des données des programmes nationaux de surveillance continue des pays ci-après: Albanie (2006, 2007), Chypre (2006), Croatie (2006), Égypte (2006), Espagne (2006, 2007), France (2006), Italie (2006), Israël (2006, 2007), Maroc (2006, 2007), Slovénie (2006), Syrie (2006), Tunisie (2006, 2007, 2008), Turquie (2006, 2007, 2008). Des efforts s'imposent encore pour élargir la couverture temporelle et géographique et pour assurer une bonne qualité des données.

Une étude pilote sur l'eutrophisation a été réalisée dans la lagune de Nador (Maroc, 2008).

Sur la base des recommandations de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes et des conclusions de la quatrième réunion MED POL chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2007), les pays qui n'avaient pas conclu d'accord avec le MED POL ou qui présentaient des lacunes dans la communication de leurs données, ont été contactés pour leur demander de fournir données et résultats de leurs activités de surveillance conformément aux spécifications MED POL. Ainsi l'Italie a-t-elle fourni des données sur les contaminants dans les eaux côtières, les sédiments et les biotes (2006), la France sur les substances dangereuses dans les biotes (2006) et l'Espagne sur les substances dangereuses dans les biotes (2006, 2007). La Grèce a communiqué des données issues d'études, appuyées par le MED POL, concernant les effets biologiques de contaminants sur les biotes (2007, 2008).

Suite à l'approbation par la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes du programme MED POL-Phase IV, des travaux ont été amorcés pour l'organisation d'études sous-régionales visant à mieux appréhender les niveaux de contamination des eaux côtières de la Méditerranée. Comme une initiative était déjà en cours dans ce domaine, il a été décidé de s'y associer et d'aider d'autres laboratoires méditerranéens à participer à ses activités. Dans le cadre des projets MYTIMED, MYTIAD et MYTIOR (portant respectivement sur la mer Méditerranée orientale, la mer Adriatique et la mer Méditerranée du sud-est), des cages contenant des moules ont été placées en mer à des stations sélectionnées, puis les moules ont été analysées pour y déterminer les contaminants chimiques (métaux lourds et composés organiques). Le MED POL a appuyé la participation du Liban et de la Syrie à MYTIMED (2007-08), celle de l'Albanie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Slovénie à MYTIAD (2008-09), et il négocie actuellement son aide à la participation de Chypre, de l'Égypte et de la Libye à MYTIOR (2009). Tous ces programmes sont, pour l'essentiel, un prolongement du programme MYTILOS (mer Méditerranée occidentale) et, une fois achevés, ils fourniront un "instantané" de l'impact de la pollution sur les biotes marins dans l'ensemble de la zone côtière méditerranéenne, au moyen des moules en cage. Il est prévu de mener à bien le programme en 2010-11.

S'agissant de la surveillance des effets biologiques, les Points focaux du MED POL ont constaté la nécessité d'harmoniser les critères d'évaluation avec ceux des organisations et conventions d'Europe du Nord. À cette fin, le MED POL a participé à la réunion du Groupe de travail CIEM sur les effets biologiques de contaminants (WGBEC) à Sète (France, mars 2008). Il a été convenu à cet atelier que l'harmonisation devait concerner la sélection des biomarqueurs, les protocoles

opérateurs standard et la gestion des données, ainsi que les exercices conjoints d'interétalonnage, les sessions de formation et les bases de données.

L'assurance qualité des données (AQD) est un volet absolument essentiel de la surveillance continue. Le laboratoire d'études du milieu marin (MESL) du MEL/AIEA a poursuivi sa coopération avec le programme MED POL dans la mise en œuvre d'un programme très complet d'assurance qualité des données relatives aux contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance continue.

Comme il est consigné en détail ci-dessous, le travail du MEL/AIEA en 2008-2009 a été axé sur les stages de formation à la chimie analytique marine des polluants, les études interlaboratoires et l'octroi de conseils techniques et d'expertise dans le cadre de missions dans les pays et de participations à des réunions.

Deux stages de formation à Monaco ont été organisés les deux derniers mois de 2008, et les rapports complets de chacun d'eux ont été soumis au MED POL. Un stage consacré à la mesure des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons marins a été organisé du 3 au 18 novembre 2008. Il a réuni 6 stagiaires provenant de 6 pays (Albanie, Croatie, Israël, Malte, Maroc et Slovénie). De même, un stage sur la détermination des métaux lourds dans des échantillons marins a été organisé du 24 novembre au 5 décembre 2008, avec la participation de 6 stagiaires provenant de 6 pays (Chypre, Bosnie-Herzégovine, Maroc, Monténégro, Syrie et Tunisie). Deux autres stages sont prévus pour novembre-décembre 2009.

Deux rapports ont été achevés pour les tests d'aptitude concernant des échantillons IAEA-436 (homogénéat de thon) et IAEA-432 (tissu de moule). Au *Test d'aptitude MED POL pour la détermination de certains éléments traces dans les biotes (homogénéat de thon IAEA-436) (AIEA 2008)* ont participé 22 laboratoires, et à l'*Étude de performance analytique pour MED POL: détermination de composés organochlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans des échantillons de biote (tissu de moule) IAEA-432 (AIEA, mars 2008)* ont participé 19 laboratoires.

Deux études de performance analytique pour MED POL étaient en cours en 2009, pour la détermination : a) d'éléments traces; et b) de composés chlorés et d'hydrocarbures de pétrole dans les sédiments. Une évaluation statistique sera faite une fois que tous les résultats auront été reçus, et les rapports seront disponibles dans le courant 2009.

Deux échantillons de biotes marins ont été préparés aux fins d'une étude interlaboratoires de contaminants organiques (IAEA-451) et de métaux (IAEA-452). L'un des nouveaux types de polluants émergents, les PBDE (retardateurs de flamme), est depuis peu inclus dans les échantillons de contaminants organiques. Les échantillons IAEA-451 et 452 ont été distribués en décembre 2008. Les échantillons IAEA-451 ont été envoyés à 64 laboratoires situés dans 19 pays méditerranéens et les échantillons IAEA-452 l'ont été à 55 laboratoires situés dans 13 pays. La date limite de la notification des résultats a été fixée à la fin décembre 2009.

En ce qui concerne les paramètres de l'eutrophisation, un exercice d'interétalonnage a été mené à bien en 2008 en recourant aux services de QUASIMEME. Le MED POL a appuyé la participation à l'exercice de 15 laboratoires méditerranéens pour la détermination des éléments nutritifs et de la chlorophylle-a.

Pour améliorer l'AQD concernant la surveillance des effets biologiques, un nouvel accord a été signé entre le MED POL et la DiSAV (février 2009) pour l'organisation d'un exercice d'interétalonnage avec la participation de laboratoires méditerranéens et non méditerranéens (d'OSPAR et d'HELCOM). L'exercice d'interétalonnage sera finalisé

dans le courant 2009 et un atelier chargé d'en examiner les résultats sera organisé en 2010.

Sur la base des recommandations de la Quinzième réunion des Parties contractantes, le PAM et le MED POL devaient resserrer leur coopération et rechercher des synergies avec les initiatives poursuivant des objectifs environnementaux similaires, notamment la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE, en vue de parvenir à la vision partagée d'une Méditerranée salubre. Le MED POL a participé aux réunions de l'UE relatives à l'élaboration d'indicateurs pour évaluer la qualité du milieu marin, et notamment à l'"Atelier EIONET sur l'amélioration des indicateurs marins de l'AEE" (AEE, mai 2008), au "Task Group EMMA sur la comparaison des indicateurs" (AEE, novembre 2008), au "Groupe de rédaction du document d'orientation concernant les biotes dans les sédiments en application de la directive-cadre sur l'eau" (POC, janvier 2009), à la "Réunion de lancement du Task Group 8 sur les descripteurs en application de la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin" (POC, avril 2009).

Le MED POL collabore présentement avec l'AIEA, dans le cadre du projet TC RAF/7/008 – "Renforcement des capacités pour l'évaluation de la contamination du milieu marin, de l'AIEA, par l'appui à cet effet des pays du sud de la Méditerranée éligibles (Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie)". Le projet a pour objectif d'améliorer les capacités régionales en matière d'utilisation de techniques nucléaires pour évaluer la contamination du milieu marin sur le pourtour du continent africain, en vue de promouvoir le développement durable.

Le MED POL participe au développement du processus d'application de l'approche écosystémique, conformément aux décisions de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Almeria, 2008). L'initiative se met en place progressivement et un Document d'évaluation, qui est en préparation pour les quatre sous-régions méditerranéennes, doit être finalisé dans le courant 2009.

En application du programme de travail MED POL qui a été convenu, le Centre hellénique pour la recherche marine a établi une version actualisée du Rapport d'évaluation sur l'eutrophisation en se fondant sur les informations communiquées par les experts des pays et les Points focaux nationaux du MED POL au moyen de questionnaires distribués par le Secrétariat. Le projet final a été présenté à la réunion MED POL chargée d'examiner les activités de surveillance continue (Athènes, décembre 2007), où les Points focaux ont décidé de solliciter des pays un complément d'informations avant de l'approuver. Le questionnaire a été à nouveau envoyé aux pays qui n'ont pas répondu au premier envoi et des réponses sont encore attendues avant de modifier le Rapport sur l'eutrophisation.

Une méthode d'échantillonnage et d'analyse des sédiments a été présentée à la réunion d'examen des activités MED POL de surveillance continue (décembre 2007) et elle a été acceptée sous réserve d'une mise au net du chapitre sur le calcul du taux de sédimentation. Les modifications nécessaires sont en préparation avec le concours du Laboratoire sur le milieu marin de l'AIEA.

Le MED POL a participé à deux réunions organisées par MOON et MED GOOS pour mieux asseoir la coopération avec le PAM et le MED POL en vue de l'utilisation des produits existants relatifs à l'océanographie opérationnelle (Athènes, Grèce, mars 2008; Nicosie, Chypre, mars 2009). Il est prévu que les produits disponibles seront utilisés par toutes les composantes du PAM.

Le MED POL a participé (novembre 2008) au Comité consultatif du projet scientifique SESAME, qui vise à évaluer l'état passé et présent de la Méditerranée et de la mer

Noire. Les données produites dans le cadre du projet (principalement sur les concentrations d'éléments nutritifs et de chlorophylle-a sur une vaste échelle méditerranéenne) et les modèles qui doivent être développés serviront au MED POL dans ses efforts pour évaluer la qualité du milieu marin méditerranéen.

#### **4. Système d'information**

Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a élaboré un système d'information en coopération avec l'INFO/RAC. À l'heure actuelle, l'**Infosystème MED POL** comprend les modules suivants:

- un Intranet facilitant les contacts et la diffusion de documents et d'informations entre le Secrétariat et les Points focaux du MED POL;
- un système de rapports en ligne qui comporte une notification concernant les programmes de surveillance continue de l'état, des tendances et de la conformité;
- l'acquisition et l'extraction de données; et
- un SIG.

Le développement des deux premiers modules a été mené à bien, puisqu'un alpha-test pour le personnel MED POL était déjà réalisé en 2006; le bêta-test qui concerne les Points focaux et les parties prenantes devrait démarrer à la mi-2009. Le MED POL s'emploie activement, de concert avec l'INFO/RAC, à assurer le passage au système de rapports en ligne d'ici la fin 2009. Il est prévu que le développement du module SIG sera amorcé en 2009 et sera achevé durant le prochain exercice biennal.

Le MED POL a commencé à s'atteler à la préparation d'un **site web** spécifique dont l'achèvement est prévu d'ici la fin 2009.

#### **5. Activités relatives à l'application du Protocole "immersions"**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales sont tenues de tenir des registres des activités d'immersion en délivrant des permis et en informant le Secrétariat en conséquence. Cependant, il a été à plusieurs reprises signalé, depuis l'entrée en vigueur du Protocole, que rares sont les pays qui ont régulièrement notifié au Secrétariat les permis délivrés.

Le Secrétariat a collecté les informations nécessaires à l'élaboration de valeurs limites seuils (VLS) applicables aux matériaux de dragage, à utiliser pour l'élaboration des lignes directrices sur l'élaboration de VLS par les autorités nationales. Sur la base des informations recueillies et avec le concours d'experts régionaux, le MED POL a établi des lignes directrices très détaillées pour l'instauration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) applicables aux matériaux de dragage (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 8). Les lignes directrices décrivent la méthodologie la plus récente pour l'instauration de VLSN applicables aux matériaux de dragage, assorties d'informations complémentaires sur l'origine des matériaux, leurs usages potentiels et l'ordre de grandeur de l'immersion de matériaux de dragage dans la région.

Le Secrétariat a actualisé le rapport sur l'immersion de matériel de guerre dans la région méditerranéenne sur la base des données et informations communiquées par les Parties contractantes (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 9). Il est escompté que ce document sera utile aux autorités portuaires, aux communautés de pêcheurs, aux autorités nationales, etc. Le MED POL a organisé, en coopération avec l'OMI–Secrétariat de Convention de Londres/Protocole de Londres, un atelier régional qui a été accueilli par le Gouvernement de l'Italie du 20 au 23 mai 2009 pour promouvoir l'application des deux Protocoles respectifs sur l'immersion. Des experts nationaux ont



été invités à examiner un certain nombre de documents proposés par l'OMI et le MED POL et à faire le point des connaissances en matière de gestion des matériaux de dragage.

Conformément à la demande de la réunion des Parties contractantes à Almeria en 2008, le MED POL, avec le concours financier et technique du Gouvernement de l'Espagne, a lancé l'élaboration d'une évaluation des risques associés à la séquestration du CO<sub>2</sub> dans les formations géologiques des fonds sous-marins de la Méditerranée. L'évaluation devrait être finalisée d'ici août 2009. Les résultats de l'évaluation pourront servir à proposer d'éventuels amendements au Protocole "immersions" de 1996.

## **6. Activités liées à l'application du Protocole "déchets dangereux"**

En coopération avec le Centre régional de la Convention de Bâle (BCRC) basé en Égypte, le MED POL a élaboré une stratégie régionale et un plan d'action pour la lutte contre le trafic et l'élimination illicites de déchets dangereux dans la région arabe (UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf.10). Au titre de ce projet, le MED POL a fourni un concours financier et technique aux pays arabes méditerranéens. La justification du projet repose sur les informations émanant de la société civile et des ONG selon lesquelles un trafic et une élimination illicites se produisent dans la région et qu'une stratégie et un plan d'action pour lutter contre ces phénomènes font grandement défaut. Les principales phases de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action comprennent:

- a) Collecte d'informations et investigations sur les stratégies et plans/dispositifs d'alerte d'autres régions;
- b) Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à présenter à un atelier régional;
- c) Proposition d'un mécanisme financier et d'une unité de coordination pour la stratégie et le plan d'action;
- d) Convocation d'une réunion de niveau technique chargée d'examiner le budget et les questions financières, les mécanismes de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action;
- e) Convocation d'un atelier régional de haut niveau pour présenter la stratégie et le plan d'action, convenir de leur contenu, de leur mécanisme d'application et examiner les mécanismes financiers;
- f) Large diffusion de la stratégie et du plan d'action; et
- g) Présentation de la stratégie et du plan d'action aux Ministres de l'environnement des pays arabes lors de leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes.

La stratégie consiste en une série d'actions, menées dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités, portant sur des aspects institutionnels et juridiques, la mise en réseau, la sensibilisation et la participation des collectivités. Elle s'adresse aux autorités portuaires, inspecteurs, autorités douanières et environnementales, ainsi qu'au public.

Par ailleurs, en coopération avec les BCRC basés en Égypte et en Slovaquie, une évaluation des techniques les plus récentes en matière de gestion des déchets de matériel électrique et électronique est en cours. Ce travail a été organisé dans trois sous-régions: pays européens, pays arabes et pays de l'Adriatique, plus la Turquie et Israël. L'évaluation vise à élaborer un plan d'action régional de gestion et d'élimination des déchets électriques/électroniques qui serait mis en place au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Il est prévu que l'évaluation sera achevée à la fin 2009.